

# COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



## PREAVIS MUNICIPAL No 26/2021

**Demande de crédit de CHF 88'100 TTC pour le déplacement obligatoire des conduites d'eau sous pression ESP 54 mètres et des eaux usées EU sur une longueur de 65 mètres environ**

---

Délégué municipal : Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le déplacement obligatoire de deux tronçons, une conduite d'eau potable et une conduite d'eaux usées souterraines. D'une longueur de 54 m environ pour l'eau sous pression et de 65 m pour les eaux usées. Tronçon se situant sur la parcelle n° 830 en traversée depuis le chemin du Champ de Joux jusqu'à la route d'Arzier.

### 2. Exposé des motifs:

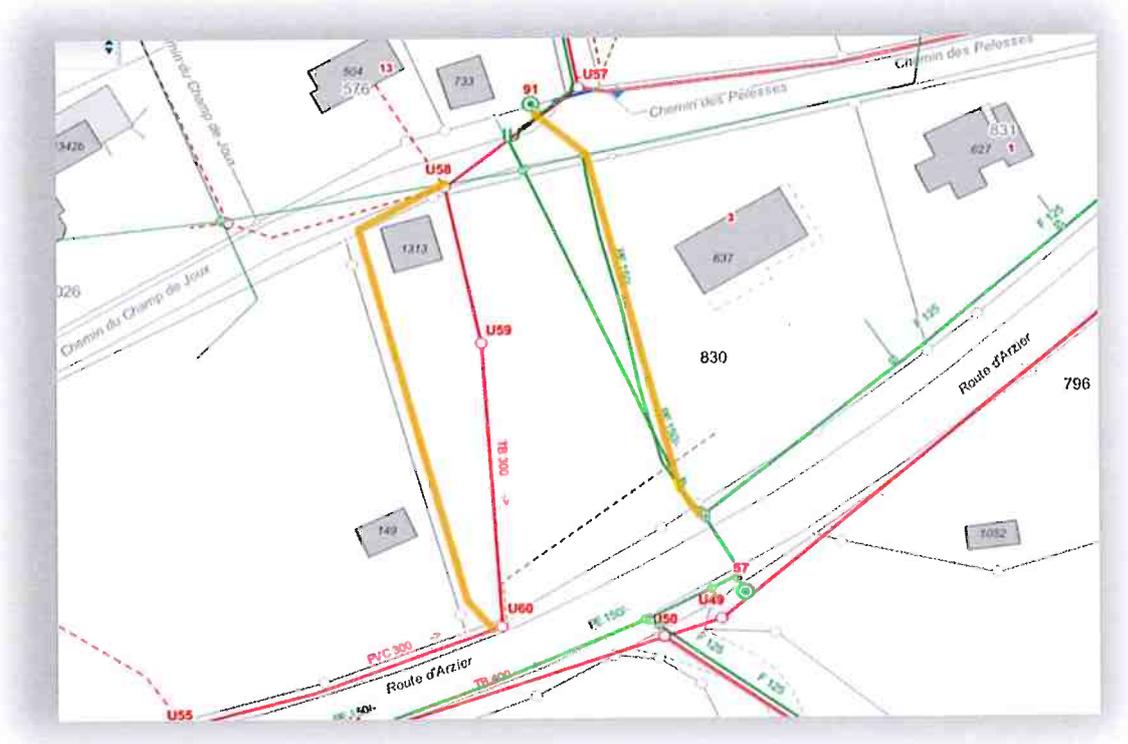
Les conduites d'eau potable et d'eaux usées souterraines incriminées, n'ont jamais fait l'objet d'une demande pour la création de servitudes de passage sur ladite parcelle 830 et,

en vertu du Code civil suisse, l'article n° 693 dit que

<sup>1</sup> Si les choses se modifient, le propriétaire peut exiger que les installations soient déplacées conformément à ses intérêts.

<sup>2</sup> Les frais de ce déplacement sont, dans la règle, à la charge de l'autre partie.

Au vu de cet article du Code civil suisse et du fait que le propriétaire a régulièrement effectué une mise à l'enquête, dont il a obtenu le permis de construire afin d'ériger deux nouvelles villas. La commune était donc dans l'obligation, le plus rapidement possible, d'effectuer les travaux pour le déplacement des deux conduites afin que celles-ci n'entraient pas de retard pour le chantier et surtout ne se retrouvent pas sous les nouvelles constructions.



En orange les parties qui ont été déplacées.  
Vue avec implantation des villas,



### 3. Projet

Ce projet consiste à devoir déplacer, par obligation, les conduites d'eau potable d'un diamètre de 150 mm et des eaux usées d'un diamètre de 300 mm, existantes, sur la traversée totale de la parcelle, avec rétablissement et améliorations des raccordements privés existants, nous en avons aussi profité pour changer les vannes de raccordements vétustes.

### 4. Financement

Coûts des travaux selon les devis de l'entreprise de génie civil Peccoud S.A. et de Laurent Renevier SA Installations sanitaires - Appareillage – Fontainier.

#### Remplacement de la conduite

	HT	TTC (7,7 %)
Génie civil	CHF 49'866,00	CHF 53'705.70
Appareillage conduite principale ESP	CHF 13'000.00	CHF 14'001.00
Appareillage conduite principale EU	CHF 18'000,00	CHF 19'386.00
Honoraires ingénieurs et direction des travaux	CHF 0.00	CHF 0.00
Divers et imprévus	CHF 0.00	<u>CHF 1'007.30</u>
<b>Total TTC</b>		<b><u>CHF 88'100.00</u></b>

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux du déplacement des deux tronçons incriminés, la conduite d'eau potable sur une longueur de 54 m. et la conduite des eaux usées sur une longueur de 65 m. conduites sises chemin du Champ de Joux – route d'Arzier sur la parcelle 830.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 88'100.-- TTC pour le déplacement des 2 conduites d'eau potable et eaux usées, sises chemin du Champ de Joux – route d'Arzier.
- **de financer** l'investissement par la trésorerie courante.
- **d'amortir** l'investissement sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20 pour l'eau sous pression et 9280.35 pour les eaux usées.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Paul Ménard



La Secrétaire

Joëlle Carriot